

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 22/06/03/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire mis en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, du bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale » et de l'avenant n°1 au bulletin d'adhésion au service de consultation.

21-37976-DPE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Par délibérations n°18/0665/ECSS du 25 juin 2018 et n°20/0423/EFAG du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la convention « Mon compte Partenaire », conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, pour la consultation des données allocataires.

En effet, La Ville de Marseille étant bénéficiaire de prestations de service versées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, la Direction de la Petite Enfance, comme les mairies de secteur, disposent de cet accès pour le calcul des participations des familles aux frais de garde en crèche et pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

Parallèlement, la Direction de la Petite Enfance et les mairies de secteur utilisent le portail partenaires pour effectuer les déclarations de données financières et d'activités des équipements.

Ce portail va disparaître, pour être intégré au service AFAS « Aides financières d'action sociale » via le portail Mon Compte partenaire.

Pour accéder à ce services différents documents liant la ville à la CAF doivent faire l'objet d'avenants.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire mis en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, l'avenant n°1 au bulletin d'adhésion au service de consultation et du bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale »

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements